



Comparution devant

le Comité permanent des finances

Étude : Emploi des jeunes au Canada

Président : James Rajotte, député
Greffière : Christine Lafrance

Le jeudi, 10 avril 2014
Édifice La Promenade, pièce 268
151, rue Sparks
Ottawa
15 h 30 à 17 h 30

Représentants de la Marche des dix sous du Canada :
Jerry Lucas – vice-président et président-directeur général
Judy Qillin – directrice, Services d'emploi

INTRODUCTION

La Marche des dix sous du Canada a été établie en 1951 et est l'un des fournisseurs de services et défenseurs des personnes handicapées les plus importants au Canada. L'an dernier, nous avons fourni plus de 2,25 millions d'heures de service à plus de 60 000 Canadiens handicapés.

La Marche des dix sous fournit des services d'emploi depuis plus de 50 ans, ayant commencé avant la promulgation de la *Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées*. Au cours du demi-siècle dernier, nous avons vu de nombreuses améliorations apportées à la vie des personnes handicapées, dont bon nombre étaient attribuables à la législation et à des programmes qui ont enchâssé leurs droits, amélioré leur accès aux installations et aux services, et favorisé leur inclusion dans la vie scolaire, professionnelle et communautaire.

Un rapport récent de la Banque Toronto Dominion (TD) intitulé *Évaluation du coût à long terme du chômage chez les jeunes* conclut que, si le problème n'est pas réglé, le chômage chez les jeunes coûtera à notre pays des milliards de dollars au cours des deux prochaines décennies. Le taux de chômage de la population canadienne est d'environ 7,1 %. Chez les jeunes, il est plus du double, à un peu plus de 14 %, bien qu'il varie d'une région à l'autre du pays.

La Marche des dix sous du Canada traitera de trois domaines en lien avec cette question :

1. stratégies en vigueur qui traitent actuellement du problème et que nous croyons que le gouvernement devrait maintenir;
2. stratégies spécifiques pour aborder le problème du chômage chez les jeunes;
3. stratégies additionnelles pour améliorer les taux d'emploi chez les jeunes handicapés.

1. Stratégies existantes

1.1 Programmes d'apprentissage et autres fondés sur les besoins des entreprises

Les pays qui ont un taux plus faible de chômage chez les jeunes ont en place de solides systèmes d'apprentissage et de placement professionnel. La réussite du placement de jeunes dans des domaines où il existe des besoins de main-d'œuvre exige une compréhension solide du marché du travail, acquise à la faveur d'un dialogue direct et continu avec les entreprises. Elle exige également de « vendre » aux jeunes les avantages de travailler dans ces secteurs.

Les initiatives récentes du gouvernement du Canada visant à promouvoir et appuyer les programmes d'apprentissage au Canada devraient être maintenues. De plus, la « vente » aux jeunes exige une initiative de promotion qui concorde avec leurs sensibilités. Toutefois, la demande de stages d'apprentissage est restreinte, mue par les besoins des secteurs qui ont recours à ce système. Bien que le Canada connaisse une « pénurie de compétences » dans de nombreux secteurs qui ont recours à l'apprentissage, il faut faire attention de ne pas trop se fier à la capacité de ce dernier de générer des emplois. Il s'agit d'un équilibre délicat.

D'autres initiatives prévues, comme la Subvention canadienne pour l'emploi, peuvent être très précieuses lorsqu'un jeune s'est montré prêt pour l'emploi dans le cadre d'un emploi dans un secteur non connexe. Grâce à un investissement de temps relativement restreint, les jeunes peuvent acquérir des compétences en rapport direct avec un emploi, qui ont été mises en valeur par les employeurs recruteurs. Les jeunes qui se sont montrés motivés à travailler et à acquérir des compétences pertinentes additionnelles devraient être des candidats de choix pour les employeurs. Ce programme devrait être promu auprès des jeunes dont la recherche d'emploi est devenue stationnaire.

1.2 Services d'emploi communautaires pour les jeunes

Grâce à un financement d'Emploi et Développement social Canada (EDSC), la Marche des dix sous a pu aider des jeunes éprouvant des difficultés extrêmes à surmonter les obstacles à l'emploi dans le cadre du programme Connexion compétences. Nous voyons des jeunes qui ont d'énormes difficultés, notamment des démêlés avec la justice, des problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie, une vie familiale perturbée et des troubles de santé mentale non diagnostiqués. En utilisant des techniques motivationnelles, nous veillons à éliminer ces obstacles et à ce que le jeune soit prêt pour l'emploi et possède les compétences essentielles nécessaires pour obtenir du travail au niveau d'entrée.

Ces programmes ont un excellent taux de succès, et répondent à toutes les attentes contractuelles d'EDSC. Les responsables des programmes issus de Connexion compétences travaillent avec de petits nombres de jeunes à la fois. Ainsi, nos rapports avec l'entreprise sont fortement axés sur les besoins. Nous cherchons à comprendre clairement les besoins de l'employeur et à préparer nos participants à une formation intense en cours d'emploi. La Marche des dix sous du Canada exécute ce programme depuis un certain nombre d'années et obtient continuellement de bons résultats. Nous incitons le gouvernement du Canada à maintenir et à améliorer ce programme lorsque les fonds le permettent.

2. Stratégies pour régler le problème du chômage chez les jeunes

2.1 Programmes de formation professionnelle dans les établissements d'enseignement

Lorsque les jeunes terminent leurs études secondaires, ils doivent décider s'ils poursuivront des études postsecondaires ou entreront directement sur le marché du travail. Les facteurs de cette décision sont principalement le rendement scolaire, les ressources financières et la motivation personnelle. Afin d'assurer que chacun des étudiants prend une décision éclairée, la Marche des dix sous du Canada recommande qu'un programme scolaire assorti de crédits soit offert aux fins d'études professionnelles et techniques.

Un tel programme doit comprendre les composantes suivantes :

- évaluation professionnelle – une analyse des préférences et des intérêts des étudiants;
- marché du travail – une compréhension des emplois disponibles dans la région de résidence des étudiants, et des autres possibilités partout au Canada, y compris les réalités du marché du travail actuel;
- cheminements professionnels – ceci comprend les exigences en matière de scolarisation et de formation pour des emplois spécifiques, notamment le rendement scolaire requis pour s'inscrire à des programmes particuliers (s'il y a lieu); les tâches de l'emploi, la disponibilité régionale, les salaires et avantages sociaux;
- acquisition de compétences en recherche d'emploi;
- visites des milieux de travail ou jumelage en cours d'emploi à des postes qui intéressent l'étudiant;
- programmes de mentorat exécutés par des travailleurs d'expérience pour enseigner les réalités du milieu de travail et pour guider les étudiants;
- l'intégration d'une expérience de travail significative est peut-être ce qui est le plus précieux, tout en étant le plus difficile à administrer.

Des recherches ont révélé que la participation à un programme en établissement scolaire et/ou le fait d'occuper un emploi pendant les études accroissent considérablement les chances de décrocher un emploi. Cette initiative ne relève pas uniquement des commissions scolaires mais est le fruit d'un effort coordonné et coopératif entre le gouvernement, les entreprises locales, les syndicats et la communauté. Le gouvernement peut fournir une analyse de rentabilité à long terme d'un programme. Les commissions scolaires doivent préciser la nature obligatoire du programme en question dans le programme d'études. Les entreprises locales et les syndicats doivent fournir les normes industrielles, les prévisions relatives au marché du travail et l'accès aux possibilités d'emploi rémunéré et non rémunéré. Les fournisseurs de services d'emploi communautaires devraient faciliter les programmes en établissement. Ces organismes possèdent des compétences de base quant à la teneur du programme et entretiennent des relations actives avec les entreprises.

2.2 Veiller à ce que les études postsecondaires soient en rapport avec les compétences nécessaires sur le marché du travail

Les jeunes présument à juste titre que la poursuite d'études postsecondaires accroît leurs possibilités de trouver de l'emploi et d'obtenir une meilleure rétribution économique. Pour en faire une réalité, il faut améliorer la coordination entre les entreprises et les établissements d'enseignement postsecondaire, en particulier les collèges, afin de définir clairement les compétences et les connaissances nécessaires au sein de l'industrie. Les compétences définies doivent être intégrées dans le programme d'études. L'ajout d'une alternance travail-études dans le programme scolaire améliorera considérablement les compétences des étudiants en leur permettant d'acquérir une expérience de travail réelle et pertinente. Même l'emploi à court terme comme un programme d'alternance travail-études a des incidences importantes sur les résultats des jeunes en matière d'emploi. Selon notre expérience, les établissements d'enseignement postsecondaire sont également préoccupés par l'avenir de leurs diplômés, et travaillent avec les entreprises et les syndicats à comprendre et intégrer leurs besoins en main-d'œuvre. Cette initiative doit être encouragée et appuyée.

3. Stratégies de soutien des jeunes handicapés

La Marche des dix sous du Canada fournit des services d'aide à l'emploi aux personnes handicapées depuis les années 1960, et est très consciente de leur taux de chômage très élevé. En tant que sous-ensemble, les jeunes handicapés ne sont pas différents. Ce qui a changé au cours des trois dernières décennies est que plus d'étudiants handicapés ont accès aux études postsecondaires. C'est là un témoignage des progrès réalisés par la société en ce qui a trait à l'inclusion physique et scolaire. Bien qu'il s'agisse de bonnes nouvelles, les jeunes handicapés qui entrent directement sur le marché du travail après les études secondaires ou après des études postsecondaires se heurtent à des obstacles encore plus complexes que leurs homologues non handicapés.

La Marche des dix sous du Canada a trois recommandations à faire en ce qui a trait spécifiquement aux jeunes handicapés.

3.1 Module additionnel en établissement scolaire

Les jeunes handicapés doivent pouvoir jouir d'un accès égal aux cours d'enseignement professionnel et technique qui sont offerts dans le système scolaire. Une formation additionnelle sur les sujets suivants devrait être offerte aux jeunes handicapés :

- comment communiquer clairement et avec assurance au sujet de leurs besoins d'accommodement et des mesures de soutien relatives à leur incapacité, en lien avec leur emploi préféré;
- comment discuter de ces mesures de soutien avec un employeur;
- comment communiquer et travailler avec le Bureau de la condition des personnes handicapées afin d'obtenir des mesures de soutien sur le campus;
- comment accéder aux services de transport public et les utiliser (tant le système adapté que le système régulier). Cette composante est souvent négligée mais elle est cruciale pour promouvoir la scolarisation et la réussite professionnelle. Au moment de quitter l'école, le réseau de transport public est souvent un facteur déterminant pour l'obtention et le maintien d'un emploi. Les étudiants doivent recevoir des instructions sur la mobilité afin de leur assurer l'accès à la communauté.

3.2 Élaboration d'un plan de transition professionnelle

La plupart des systèmes scolaires élaborent des plans de formation individuelle (PFI) précis pour les étudiants handicapés. Les objectifs de la formation professionnelle devraient être clairement documentés dans le PFI. Avant l'obtention du diplôme, peu importe la décision de l'étudiant d'entrer directement sur le marché du travail ou de poursuivre des études postsecondaires, un plan de transition doit être dressé entre l'étudiant et le conseiller professionnel de l'établissement d'enseignement. Ce plan devrait comprendre les antécédents professionnels de l'étudiant ainsi que ses options professionnelles, et fournir une feuille de route détaillée si l'étudiant doit acquérir des compétences et/ou une expérience additionnelles. Cela devrait comprendre l'accès au système communautaire existant d'aide à l'emploi aux adultes. Ce type de planification transitionnelle existe dans plusieurs États américains. Pourtant, à titre de fournisseur de longue date de services professionnels aux adultes, le personnel de la Marche des dix sous voit rarement ce genre de documentation au Canada. Les plans de transition professionnelle devraient nous permettre d'intégrer la personne dans la main-d'œuvre plus rapidement.

3.3 Programme de transition entre la vie courante et la vie professionnelle pour les jeunes handicapés ayant des besoins élevés

En raison de problèmes liés à des incapacités, et d'autres facteurs sociaux et économiques, certains jeunes quittent l'école secondaire avant d'avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Il manque à ces personnes des compétences essentielles à la vie quotidienne qui sont des précurseurs des décisions concernant les choix d'emploi et la vie autonome. Pour combler cette lacune, la Marche des dix sous du Canada a élaboré le programme LIFE pour aider les jeunes handicapés à acquérir la confiance, les expériences de vie et les compétences décisionnelles nécessaires pour vivre de façon autonome et faire des choix quant à leur emploi futur et à la scolarisation et la formation connexes.

Des recherches ont fait ressortir que le chômage à un jeune âge accroît la probabilité de chômage futur, influe sur la satisfaction au travail et sur la rémunération future. Le chômage chez les jeunes est un problème persistant qui nécessite la participation et la collaboration entières du gouvernement (de tous les niveaux), du système d'enseignement, du monde des affaires et de la communauté, pour trouver diverses solutions.

Sommaire des recommandations

La Marche des dix sous du Canada fait les recommandations suivantes qui, à son avis, amélioreront les résultats en matière d'emploi des jeunes Canadiens handicapés.

1. Continuer d'appuyer, d'améliorer et de promouvoir les programmes, tels que les programmes d'apprentissage, qui permettent aux jeunes d'accéder au marché du travail actuel.
2. Continuer d'appuyer les services communautaires d'emploi s'adressant aux jeunes qui éprouvent d'autres difficultés dans la vie durant les études secondaires et qui ne terminent pas leurs études.
3. Établir un programme de formation professionnelle en établissement scolaire, assorti de crédits comportant une composante de travail en cours d'emploi. Fournir de l'information professionnelle supplémentaire aux jeunes handicapés inscrits au programme afin de les aider à comprendre et à faire valoir leurs besoins d'accommodement.
4. Veiller à ce que les programmes postsecondaires répondent aux besoins en compétences des entreprises, ce qui exigera une compréhension du marché du travail d'aujourd'hui et de son évolution au fil des progrès technologiques.
5. Veiller à ce que les jeunes handicapés disposent d'un plan de transition professionnelle pouvant être partagé avec les fournisseurs de services d'aide à l'emploi aux adultes.
6. Dans le cas des jeunes atteints d'incapacités complexes et/ou multiples, offrir un programme communautaire de transition vers l'emploi qui permet d'acquérir des aptitudes à la vie et des compétences professionnelles connexes.

La Marche des dix sous du Canada

La Marche des dix sous du Canada est l'un des plus importants fournisseurs de services et un défenseur inlassable des personnes handicapées, servant de ressource pour tous les Canadiens qui ont besoin de services de soutien en raison de leur handicap.

Bon nombre de nos clients utilisent plusieurs des programmes et services faisant partie de la vaste gamme que nous offrons pour devenir plus autonomes. Les solutions pour l'autonomie comprennent les services d'emploi, les services d'assistance, les services d'orientation professionnelle CanVet, un soutien financier pour les dispositifs d'aide et le financement de modifications de la résidence et du véhicule, un soutien par les pairs pour les survivants d'accidents cérébrovasculaires et de la poliomyélite, et beaucoup plus.

Des copies supplémentaires de ce document peuvent être obtenues à :

www.marchofdimes.ca/advocacy.

Les demandes de renseignements généraux concernant cette présentation doivent être adressées ainsi :

Steven Christianson, gestionnaire national, Relations avec le gouvernement et représentation

Marche des dix sous du Canada

10, boul. Overlea, Toronto (Ontario) M4H 1A4

schristianson@marchofdimes.ca

Tél. : 416-425-3463

Site Web : www.marchofdimes.ca